

Se garer chez des particuliers

À l'heure des départs en vacances se pose parfois le problème du stationnement. Le site prendsmaplace.fr, créé par les frères Bernhard, propose des locations de places de parking entre particuliers. La plateforme collaborative recense plus de 1 200 possibilités pour se garer à petits prix.

Se garer facilement, en ville, à la montagne, à la mer ou à proximité des aéroports. Le tout à prix doux. Briser le monopole exercé par l'État et les grands groupes privés... Autant d'arguments qui ont poussé Mickaël et Yann Bernhard à lancer en 2014 prendsmaplace.fr. Le principe de ce site gratuit ? « Mettre en relation des particuliers prêts à louer des places de parking et des personnes à la recherche de possibilités de stationnement à prix compétitifs », confie Mickaël, fonctionnaire territorial dans le domaine de l'eau et de l'assainissement basé à Huttenheim. Aujourd'hui, une bonne dizaine de sites de parkings collaboratifs sont recensés en France. Parmi eux, deux grands acteurs, dont le site des deux Alsaciens, qui arrive en tête des moteurs de recherche.

« Écraser la concurrence par le biais de la gratuité »



Mickaël Bernhard, cofondateur de prendsmaplace.fr, site de location de places de parking entre particuliers. PHOTO DINA

L'expérience a servi de base à leur projet. « Stationner à Strasbourg, en dehors des parkings privés ou de ceux gérés par Eurométropole, reste com-

pliqué. Il y avait aussi l'envie de créer quelque chose avec mon frère aîné, webmaster de

profession. Et pas dans un but lucratif mais pour rendre un service auquel tout le monde

pourrait avoir accès. » Pour établir une première base de données, les deux frères

ont enfourché leurs vélos, tracts dans les sacoches. Direction le boulevard Clemenceau, le quai des Bateliers et toutes les rues situées au-delà de l'Ill et du centre historique strasbourgeois. Le profil des loueurs ? « Toutes les personnes qui cherchent à arrondir leurs fins de mois : retraités, jeunes couples... » Quant aux utilisateurs ? « Ils sont à la recherche du meilleur rapport qualité prix. Beaucoup dénoncent aussi le système actuel, où rien ne justifie de payer ce genre de service - pas toujours de qualité - à prix d'or. Certains recherchent également le contact humain. »

Aujourd'hui, les 1 200 annonces figurant sur leur site dépassent largement les frontières alsaciennes. « Elles sont classées en trois catégories. D'abord, les parkings aéroports (Paris, Bâle-Mulhouse, Toulouse, Bordeaux-Nice, Lorient...), soit près de 250 places, situées chez des particuliers domiciliés dans un rayon d'environ 3 km. Le loueur assure alors le transport des vacanciers jusqu'à l'aéroport. » Côté tarifs ? « Une semaine de stationnement chez un particulier à Entzheim revient en moyenne à 39 €, soit 20 % de remise par rapport à la tarification du parking P5. Chaque annonceur est libre de fixer le prix qu'il souhaite. Mieux vaut éviter la sous-location, sauf si l'on dispose de l'accord du propriétaire. » Viennent ensuite les parkings de centre-ville pour des stationnements de courte et longue durée, avec une sur-représentation de Paris où

458 places sont recensées. « On pourrait aussi imaginer des partenariats avec les municipalités. Trouver par exemple sur leur site, à côté des parkings privés et municipaux, un lien vers notre plateforme, avec pourquoi pas, une fiscalisation raisonnable des particuliers proposant leur service... » Sur le sujet, la commission finance du Sénat, dans son rapport « Economie collaborative : proposition pour une fiscalité simple juste et efficace » publiée à l'automne 2015, proposait entre autres solutions, de fixer un seuil de 5 000 € sous lequel les revenus tirés de l'économie collaborative ne seraient pas taxés. En février, le député ardéchois Pascal Terrasse a remis à Manuel Valls son rapport sur l'économie collaborative. « Aujourd'hui, rien ne semble encore avoir été clairement arrêté. » (*)

Une application mobile en cours de développement

Enfin, dernier volet de la plateforme collaborative des deux trentenaires : les places de stationnement en zone de montagne (Deux-Alpes, Val-Thorens, Chamonix...) et de bord de mer (Cagnes-sur-Mer, Hyères, Capbreton, Biarritz, La Rochelle, Bastia...), une centaine au total. « Actuellement, nous travaillons à la réalisation de partenariats avec de grands groupes, type Pierre et Vacances, qui n'exploitent pas l'intégralité de leurs places de parking. » Et là ne s'arrête pas l'aventure des frères Bernhard ! En plus de vouloir « écraser la concurrence par le biais de la gratuité », Mickaël Bernhard réfléchit au développement d'une application mobile qui permettra de réserver et prépayer sa place de parking à distance. « Une solution pratique pour un stationnement en centre-ville et de courte durée. L'accès à la place convoitée se fera via le smartphone. Plus besoin du fameux btp. » Si la technique existe, des dispositifs de sécurité restent encore à étudier, dans le cas notamment des logements collectifs. ■

VALÉRIE WACKENHEIM

► La loi de finances pour 2015 a ouvert la possibilité de confier la collecte de la taxe de séjour aux plateformes de réservation par Internet. À Paris, Airbnb a commencé à collecter la taxe de séjour à partir du 1^{er} octobre 2015 pour le compte des personnes qui louent leur logement. Une disposition de la loi de finances pour 2016 oblige les plateformes collaboratives à informer leurs membres des sommes qu'ils doivent déclarer à l'administration fiscale. Les plateformes devront envoyer à leurs utilisateurs un relevé annuel des revenus perçus. » Source : www.lie-publique.fr

► Rens. www.prendsmaplace.fr

MAISON de la LITERIE®

Les SOLDÉS

Du 22 juin au 2 août 2016**

**Sur produits signalés en magasins. *1^{er} Début de début et fin de soldes arrêtés préfectoraux de votre département durant la période légale.

67550 VENDENHEIM

3, rue Transversale A (face à la Grande Récré) - 03 88 19 00 67